

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE PIERREVILLERS**

A R R E T E N° 2026/69

**Portant réglementation de la circulation et du
stationnement route Nationale et rue des Castors**

Le Maire de Pierrevillers,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière, et notamment son
livre 1° - 8^{ème} partie « signalisation temporaire »,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des
véhicules sur la route Nationale et rue des Castors en raison des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1° : A compter du mercredi 14 octobre 2026 et pendant toute la durée des
travaux, la circulation sera perturbée sur la route Nationale jusqu'à la rue des Castors et le
stationnement de tous les véhicules seront interdits pour permettre le bon déroulement des
travaux.

ARTICLE 2° : L'entreprise ELRES chargée des travaux, est tenue d'installer une
signalisation temporaire composée de panneaux de chantier et de prendre toutes mesures
utiles à la sécurité des usagers notamment pour les piétons.

ARTICLE 4° : Le Commandant de la Brigade de Sainte-Marie-aux-Chênes est chargé
de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à :

- L'entreprise ELRES ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sainte-Marie-aux-Chênes ;
- Riverains ;
- Archives.

Fait, publié et notifié à Pierrevillers, le 13 octobre 2026

Le Maire,



René HEISER